



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **VÉLOS VOLÉS, GRÂCE AU MARQUAGE VÉLOS RESTITUÉS**

**Plus d'informations sur [apic-asso.com](https://www.apic-asso.com)**



**APiC.**

Police et gendarmerie nationales sont engagées dans la lutte contre le vol et le recel de vélos.

Depuis 2021, l'identification des cycles est obligatoire lors de l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion, chez un commerçant, en application du code des transports.

Chaque propriétaire de cycle acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ou qui achète un vélo d'occasion auprès d'un particulier peut faire marquer et enregistrer son vélo dans le Fichier National Unique des Cycles Identifiés (FNUCI) par un professionnel agréé.

L'objectif du marquage est à la fois de dissuader le vol des vélos, en les rendant plus difficilement vendables, de sécuriser la vente d'occasion et de retrouver plus facilement les propriétaires des vélos volés ou perdus, en permettant aux forces de l'ordre de disposer de leurs coordonnées.

En 2024, dix opérateurs sont agréés pour fournir des dispositifs d'identifications pour les cycles (gravage, étiquette adhésive, capsule...)

L'Association de Promotion et d'Identification des Cycles et de la mobilité active (APIC), a été désignée par l'État comme gestionnaire de ce fichier National Unique des Cycles Identifiés.

L'accès des policiers nationaux et des militaires de la gendarmerie à ce fichier, s'effectue par l'intermédiaire de l'application « SMART Verify », accessible en mobilité sur les dispositifs NEO ou à partir d'un poste fixe via CHEOPS (PN) ou PROXIMA (GN).

Les policiers municipaux, gardes champêtres et agents du service des objets trouvés disposent également d'un accès gratuit au FNUCI, véritable outil dans leur relation avec les usagers dont les vélos ont été retrouvés.

Pour toute demande complémentaire :

[forcesdecontrole@apic-asso.com](mailto:forcesdecontrole@apic-asso.com)

## SOMMAIRE

---

**4-5** Exemple de marquage selon les opérateurs

---

**6** Affiche «Mon vélo j’y tiens» à deployer dans les locaux

---

**7** Le contrôle: rôle et missions

---

**7** Les accès au FNUCI

---

**8** L’application Smart Verify via NEO

---

**9** Mode d’emploi de l’identification des cycles

---

**10** L’application SMART Verify | mode opératoire

---

**12** Support technique

---

**13-14** FAQ



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## EXEMPLES DE MARQUAGES SELON LES OPÉRATEURS

	ÉTIQUETTES ADHÉSIVE	MICROPERCUSSION GRAVAGE	ENCAPSULAGE
	Étiquettes Anciennes*   APIC	Étiquettes Anciennes*   APIC	Étiquettes Anciennes*   APIC
	 *Étiquette similaire mais sans la référence au site www.apic-asso.com	 *ancienne version	
<a href="mailto:contact@auvray-security.com">contact@auvray-security.com</a>			
	 Identifié par BicyCode™ www.apic-asso.com Ocode	 marquage BICYCODE® 206901200008 www.bicycode.org *ancienne version	 Identifié par BicyCode™ www.apic-asso.com Ocode Avec étiquette «cosmétique» blanche
<a href="mailto:bicycode@fub.fr">bicycode@fub.fr</a>			
	 DK 123 456 78 www.apic-asso.com	 DK 9F6 AV 237 www.apic-asso.com	 DK 100 100 AZ www.apic-asso.com
<a href="mailto:serviceclientsfrance@decathlon.com">serviceclientsfrance@decathlon.com</a>			
	 Identifié par MFC www.apic-asso.com Ocode Étiquette apposée sur et sous vernis		
<a href="mailto:dev@mfdc.fr">dev@mfdc.fr</a>			
	 Moustache Code MCWXXXXXXXXX www.apic-asso.com		
<a href="mailto:contact@moustachebikes.com">contact@moustachebikes.com</a>			

\*Les opérateurs d'identification agréés au 01/04/2024



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## EXEMPLES DE MARQUAGES SELON LES OPÉRATEURS

	ÉTIQUETTES ADHÉSIVE	MICROPERCUSSION GRAVAGE	ENCAPSULAGE
	Étiquettes Anciennes*   APIC	Étiquettes Anciennes*   APIC	Étiquettes Anciennes*   APIC
	 *Étiquette similaire mais sans la référence au site <a href="http://www.apic-asso.com">www.apic-asso.com</a>		
<a href="mailto:contact@paravol.org">contact@paravol.org</a> / Téléphone : 05 35 54 92 83			
			 *Capsules similaires mais sans la référence au site <a href="http://www.apic-asso.com">www.apic-asso.com</a>
<a href="mailto:contact@recobike.com">contact@recobike.com</a> / Téléphone : 04 88 36 09 09			
			
<a href="mailto:infos.starway@levelofacile.com">infos.starway@levelofacile.com</a>			
			
<a href="mailto:contact@t-sur.com">contact@t-sur.com</a>			
			
<a href="mailto:support@velopass.com">support@velopass.com</a>			

\*Les opérateurs d'identification agréés au 01/04/2024

# MON VÉLO J'Y TIENS

MARQUER ET ENREGISTRER MON VÉLO  
POUR LUTTER CONTRE LE VOL



## JE FAIS IDENTIFIER MON VÉLO

1



- ▶ J'achète un vélo neuf ou d'occasion.
- ▶ Je me rends chez un professionnel agréé qui procède à l'identification en apposant un marquage résistant sur le cadre de mon vélo et en enregistrant mes coordonnées dans le Fichier National Unique des Cycles Identifiés (FNUCI).



Les données du FNUCI ne sont utilisées que dans un seul objectif : restituer le vélo à son propriétaire en cas de vol.

2



- ▶ Je repars avec mon vélo dont le statut est **EN SERVICE**.

3



- ▶ Je me connecte à mon espace personnel en ligne pour télécharger mon certificat d'identification si besoin, modifier mes données (adresse, téléphone) ou déclarer un changement de propriétaire en cas de revente.

## → JE SÉCURISE MON VÉLO

1



- ▶ Je choisis un stationnement équipé et prévu à cet effet, dans un endroit éclairé et passant.

2



- ▶ J'utilise un antivol (ou même deux !) de type U en liant le cadre et la roue au point fixe.

3



- ▶ J'attache mon vélo en toute circonstance, même pour une petite course...

## → JE RÉCUPÈRE MON VÉLO EN CAS DE VOL

1



- ▶ Mon vélo est volé.

2



- ▶ Je déclare le statut **PERDU / VOLÉ** sur mon espace personnel en ligne.
- ▶ Je peux déposer une pré-plainte sur [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)
- ▶ Je finalise ma plainte à la gendarmerie ou au commissariat.

Ces démarches sont indispensables pour permettre une restitution de mon vélo ou agir auprès de mon assurance.

3



- ▶ Les forces de l'ordre me restituent mon vélo.
- ▶ J'active le statut **EN SERVICE** sur mon espace personnel en ligne.

## Le contrôle: rôle et mission

- **L'accès au FNUCI via l'application SMART Verify permet de :**
  - » Consulter le statut d'un cycle
  - » Accéder aux données du propriétaire en temps réel.  
Données des 10 opérateurs (Auvray, Bicycode, Décathlon, MFC, Moustache, Paravol, Recobike, Starway, T-Sur, Velopass)
  - » Gagner en autonomie = plus besoin d'appeler l'opérateur
- **FNUCI = Outil complémentaire & gratuit à disposition des forces de contrôle pour améliorer le service de proximité aux citoyens.**
- Un contrôle simple, au service des citoyens et sécurisé.
- Tous les territoires sont concernés!

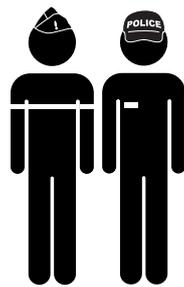
### LE SAVIEZ-VOUS?

#### Un propriétaire de cycle ne peut pas être verbalisé:

Pour « vélo non identifié » : l'obligation de marquage incombe aux commerçants et non pas aux propriétaires de cycles.

Pour « mauvais stationnement », il ne s'agit pas d'une plaque d'immatriculation.

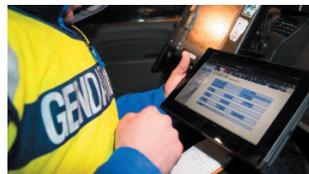
## Les accès au FNUCI



**FORCES DE L'ORDRE**  
(police / gendarmerie nationale)



Accès au statut du vélo + **coordonnées du propriétaire**



**Terminaux portables Neo**  
(intègre le service SMART Verify)



**Terminaux fixes Cheops (PN) ou Proxima (GN)**

### LE SAVIEZ-VOUS?

Depuis la mise en place du dispositif, 10% des vélos déclarés volés dans le FNUCI sont restitués à leurs propriétaires. .



1. Lancement de SMART Verify
2. Connexion au service  
Saisie Login + Password
3. Paramétrage (tutoriel)
4. Vérification par saisie manuelle  
Sélection Vélo





MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# MODE D'EMPLOI IDENTIFICATION DES CYCLES

**1 Connexion**

15:50

Quel est mon choix de connexion ?

En tant qu'invité, vous aurez un accès limité aux fonctionnalités de Smart VERIFY.

Continuer en professionnel

Continuer en invité

Votre organisation a déjà souscrit au service Smart VERIFY ?  
Contactez votre administrateur pour créer votre compte professionnel  
[Demander une souscription au service](#)

**2 Choix**

15:53

Smart VERIFY

Récemment contrôlés

Vélo Carte VTC

Que souhaitez-vous contrôler ?

SÉLECTIONNÉS POUR MOI

Vélo Carte Mobilité Inclusion

**3 Identifiant**

15:55

Vélo

Entrez l'identifiant du vélo

MFAADSTFAH

**4 Résultat**

15:57

Résultat

Valide

Données de validité

STATUT VELO  
En service

Données relatives au vélo

IDENTIFIANT DU VELO  
MFA34NB9ZZ

Données relatives au propriétaire

RAISON SOCIALE  
Raison sociale

11111 ville FR

4455

COURRIEL  
mail@mail.fr

Données complémentaires du vélo

OPERATEUR COURANT  
UNION CYCLES FRANÇAISE DU VELO

15:56

Non valide

Données de validité

STATUT VELO  
Volé, perdu

Données relatives au vélo

IDENTIFIANT DU VELO  
MFDSBZNEBS

Données relatives au propriétaire

NOM  
nom

PRENOM  
prénom

ADRESSE  
numéro voie 11111 ville FR

DATE DE NAISSANCE  
2000-01-30

TELEPHONE  
+3361122334455

Avec l'application  
**SMART Verify**

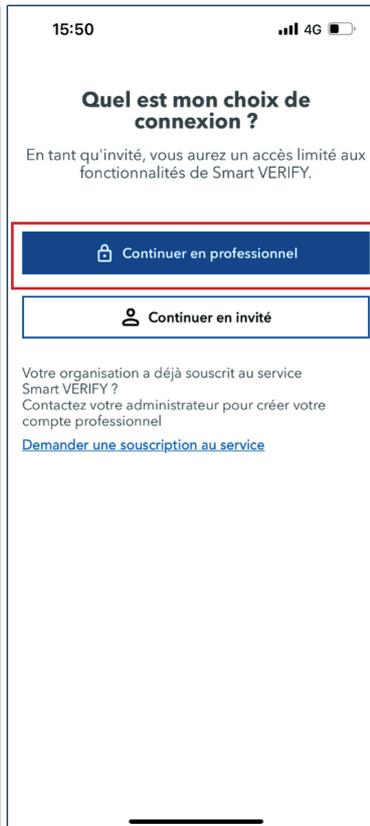
Visibilité :  
Police et Gendarmerie nationales,  
Police municipale

# L'application SMART Verify | mode opérateur

## Écran de Démarrage



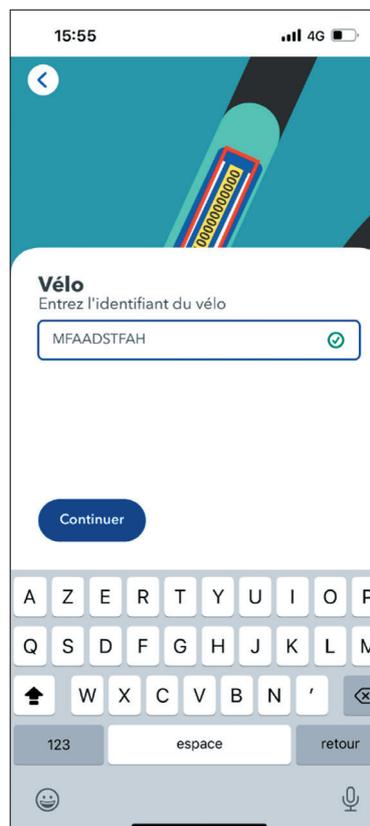
## Connexion du Contrôleur



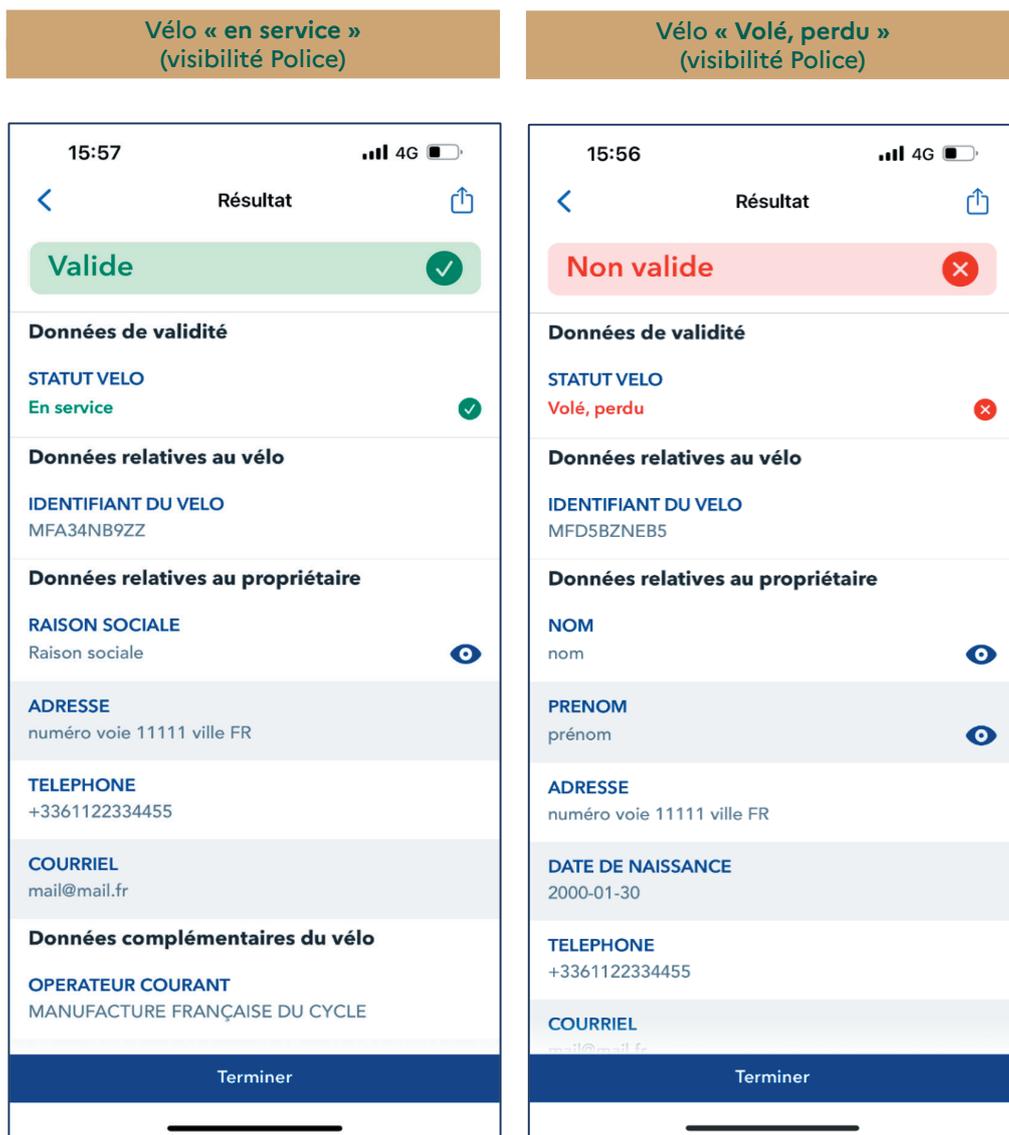
## Écran n° 1 - Accueil



## Écran n° 2 - Contrôle



# L'application SMART Verify | mode opératoire | résultat de contrôle



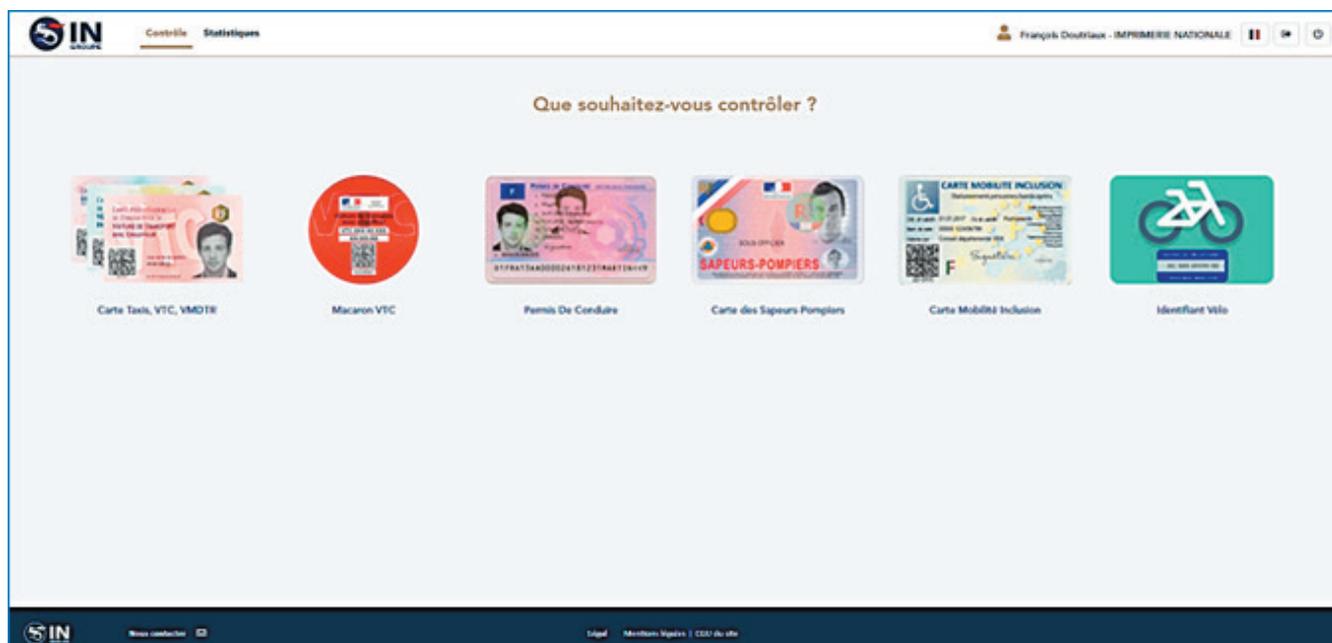
## Il y a 6 statuts de cycle possibles:

« En service », « Volé-perdu », « Hors d'usage-don pour une 2nde vie », « En recherche de propriétaire », « En vente », « Sortie d'atelier ».

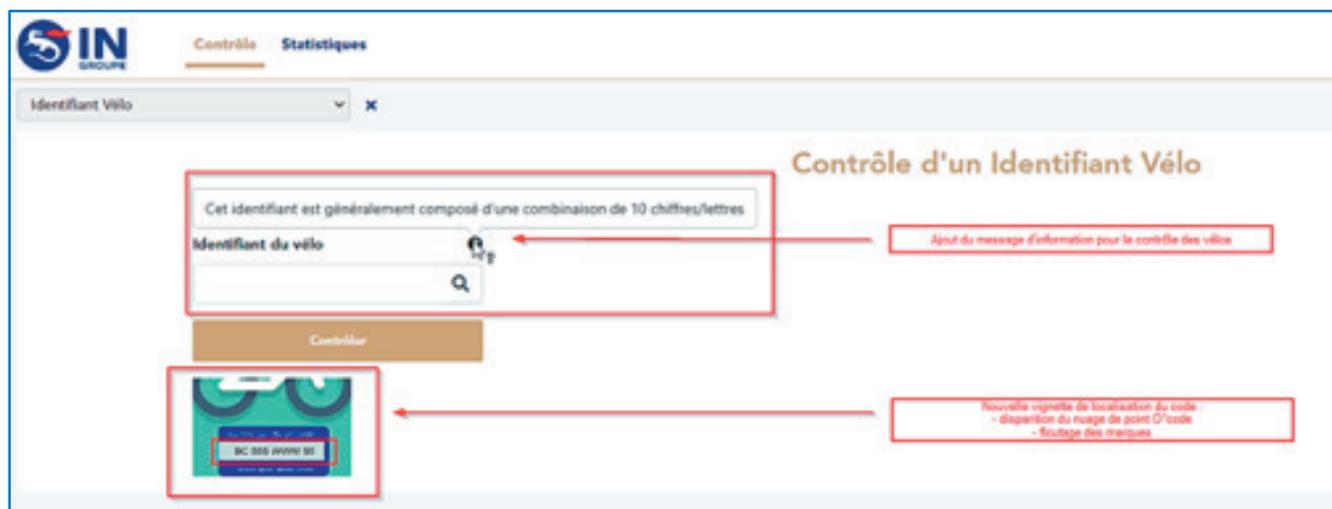
# Accès SMART Verify via portail CHEoPS

Choisir le widget « VERIFTITRES » dans la rubrique « Suivi & contrôle » de votre interface CHEOPS.

## Écran n° 1 - Accueil



## Écran n° 2 - Sous-menu spécifique



## Support technique

En cas de difficulté de prise en main de l'application SMART Verify, n'hésitez pas à solliciter le CNAU  
Tel : 0800 861 146

Pour toute question additionnelle concernant le dispositif, n'hésitez pas à consulter la FAQ disponible ci-dessous  
et sur le site internet de l'APIC :

[www.apic-asso.com](http://www.apic-asso.com)

## 1| Que dit la loi ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le marquage des vélos vendus neufs par des professionnels, ou achetés d'occasion (1<sup>er</sup> juillet 2021) auprès d'un professionnel est obligatoire.

Les structures auxquelles s'appliquent l'obligation sont **les commerçants et professionnels du réemploi**. Chaque structure est libre de travailler avec un ou plusieurs opérateur(s) d'identification agréé(s) de son choix et ainsi d'apposer le(s) procédé(s) d'identification proposé(s) par ce(s) dernier(s).

### » Qu'en est-il des associations ?

Les associations concernées par l'obligation d'identification sont celles qui exercent des activités de commerce et dont l'activité de vente de vélos (après remise en état ou non) constitue une activité régulière et une part conséquente de leurs revenus.

À l'inverse, les « bourses aux vélos » organisées ponctuellement par des associations sont généralement considérées comme des ventes entre particuliers, et donc non soumises à l'obligation.

## 2| Qu'est-ce que le Fichier National des Cycles Identifiés (FNUCI) ?

Le Fichier National Unique des Cycles Identifiés (FNUCI) est une base de données d'enregistrement d'informations concernant des vélos et leurs propriétaires.

Il regroupe l'ensemble des données des propriétaires collectées par les opérateurs d'identification agréés par l'État (Auvray, Bicycode, Décathlon, MFC, Moustache, Paravol, Recobike, Starway, T-Sur, Velopass).

Il délivre et sauvegarde de manière centralisée et indépendante tous les identifiants des vélos issus des opérateurs d'identification agréés.

Les identifiants sont la clé pour stocker les données relatives aux cycles et à leurs propriétaires.

Ainsi le FNUCI permet de :

- Générer et distribuer des identifiants uniques aux opérateurs d'identification de cycles agréés par l'État ;
- Inclure les identifiants déjà générés par les opérateurs existants avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- Sécuriser les échanges de données conformément au RGPD ;
- Réserver strictement le traitement des données recueillies à leur finalité : lutter contre le vol, le recel et la revente illicite des cycles et pouvoir contacter le propriétaire d'un cycle identifié pour le lui restituer ;
- Tracer tous les événements du cycle de vie du vélo (vente, revente, vol, restitution, destruction...).

Le FNUCI est géré exclusivement par l'Association de Promotion et d'Identification des Cycles et de la mobilité active (APIC) désignée par l'État.

## 3| Comment puis-je accéder au Fichier National des Cycles identifiés (FNUCI) ?

Les forces de l'ordre ont accès au fichier national unique des cycles identifiés (FNUCI) via divers dispositifs.

La solution la plus adaptée pour les forces de l'ordre pour accéder aux données relatives aux propriétaires de cycles identifiés est l'application SMART Verify sur les terminaux NEO.

Vous pouvez également accéder au FNUCI via les solutions ci-dessous :

- Policiers nationaux : interface CHEOPS dans la rubrique « Suivi & contrôle » choisir le widget « VERIFTITRES »
- Gendarmes : interface PROXIMA

Ces accès, via postes fixes, vous permettent d'obtenir le même niveau d'information qu'avec l'application SMART Verify.

## 4| Quelles sont les informations auxquelles je pourrais accéder via l'application SMART Verify ?

Il vous est possible de :

- Connaître le statut d'un cycle
- Accéder aux coordonnées du propriétaire du cycle en temps réel (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone et si le propriétaire les a précisées : sa date de naissance et son adresse postale)
- Accéder aux caractéristiques du cycle (couleur, modèle, marque)

## 5| Quelle est l'utilité / l'usage de ce dispositif?

Cette plateforme permet de déterminer si un cycle est « volé / perdu » ou bien « en service ». Elle offre également une visibilité sur les coordonnées de son propriétaire afin de pouvoir lui restituer son cycle lorsqu'il est retrouvé.

Les propriétaires de vélos ne peuvent pas être verbalisés alors qu'ils circulent avec un vélo non marqué, acheté ou non après la mise en application de la loi d'identification.

De même, conformément au code des transports, l'identifiant ne constitue pas un moyen d'accéder aux coordonnées d'un propriétaire d'un cycle qui serait en infraction en vue d'une verbalisation.